

## Troubles musculosquelettiques (TMS)

### **Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention TMS**

#### **Public**

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habilitier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

#### **Pré-requis**

Admission sur la base d'un dossier de candidature téléchargeable sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Les participants doivent :

- avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Évaluer les risques professionnels » dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;
- justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des TMS d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.
- justifier de connaissances suffisantes sur les méthodologies de conduite de projet dans le cadre d'action de prévention, sur la démarche de prévention des TMS (et des outils associés) et sur l'approche par le travail.

#### **Objectif de formation**

Animer les formations de personne ressource / chargé de prévention TMS dans le cadre du programme TMS Pros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAM.

#### **Objectifs pédagogiques**

- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS.
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

#### **Contenu**

- Points structurants du dispositif (administratifs, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Le document de référence : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- Conception d'une action de formation : organisation, animation et évaluation de l'action.
- Les conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.

#### **Méthodes pédagogiques**

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation. Il se déroule en deux séquences discontinues permettant la réalisation d'un travail d'intersession.

## Offre de Formation Carsat Rhône-Alpes 2019 Prévention des risques professionnels

### Durée

8 jours non consécutifs (4j + 4j) soit 56 heures en face à face pédagogique. Un travail d'intersession d'une durée de 4 jours est à prévoir.

### Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, validité permanente.

### Modalités d'inscription

Formation réalisée par l'INRS :

[http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N11302\\_2018](http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N11302_2018)